

DIRECTION DE L'ANIMATION ET DE LA COORDINATION DES POLES TERRITORIAUX

PRESENTATION ET AJUSTEMENTS

La création de la Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2017 a appelé à mettre en place une organisation territorialisée qui garantisse le maintien d'une proximité forte ainsi que de la prise en compte de la spécificité de chaque territoire.

Ainsi les sièges des communautés de communes ont-ils été transformés en pôle territoriaux dans une logique de pragmatisme et d'optimisation des ressources existantes.

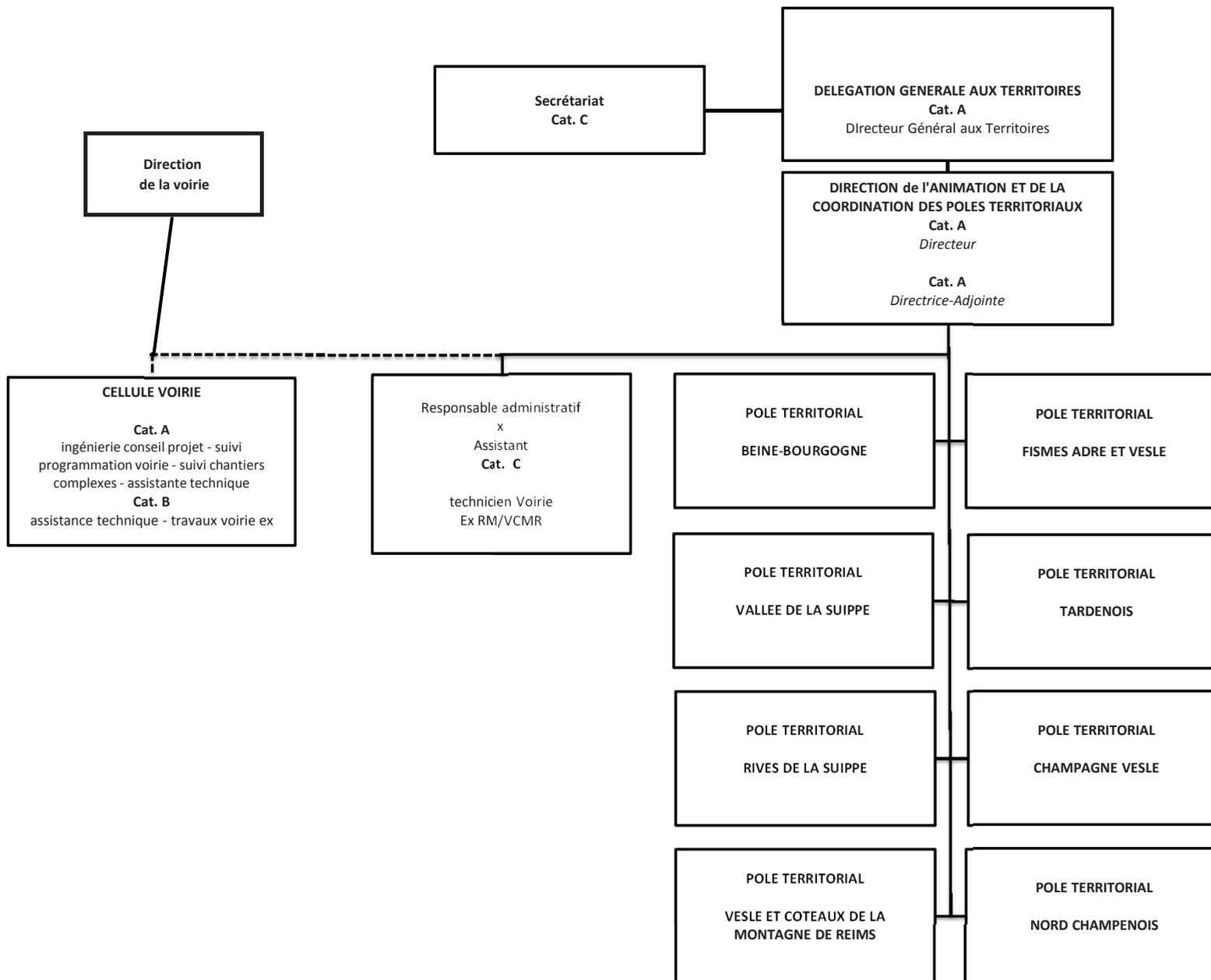
Chaque pôle présente donc une organisation différente héritage des compétences jusqu'alors exercée. Le pôle Tardenois, quant à lui, a une organisation résultante de la scission de son territoire puisque 8 des 26 communes le composant ont rejoint la communauté de communes de Paysage de Champagne. Aussi les agents ont-ils été répartis entre les 2 établissements.

Concomitamment, il a été créé la Délégation Générale aux Territoires et la Direction de l'Animation et de la Coordination des Pôles Territoriaux afin de prendre en compte :

- Les réalités des territoires et les attentes des communes dans la mise en œuvre des politiques communautaires
- L'égalité de traitement et l'unité d'action sur l'ensemble du territoire
- La qualité de l'action des pôles territoriaux

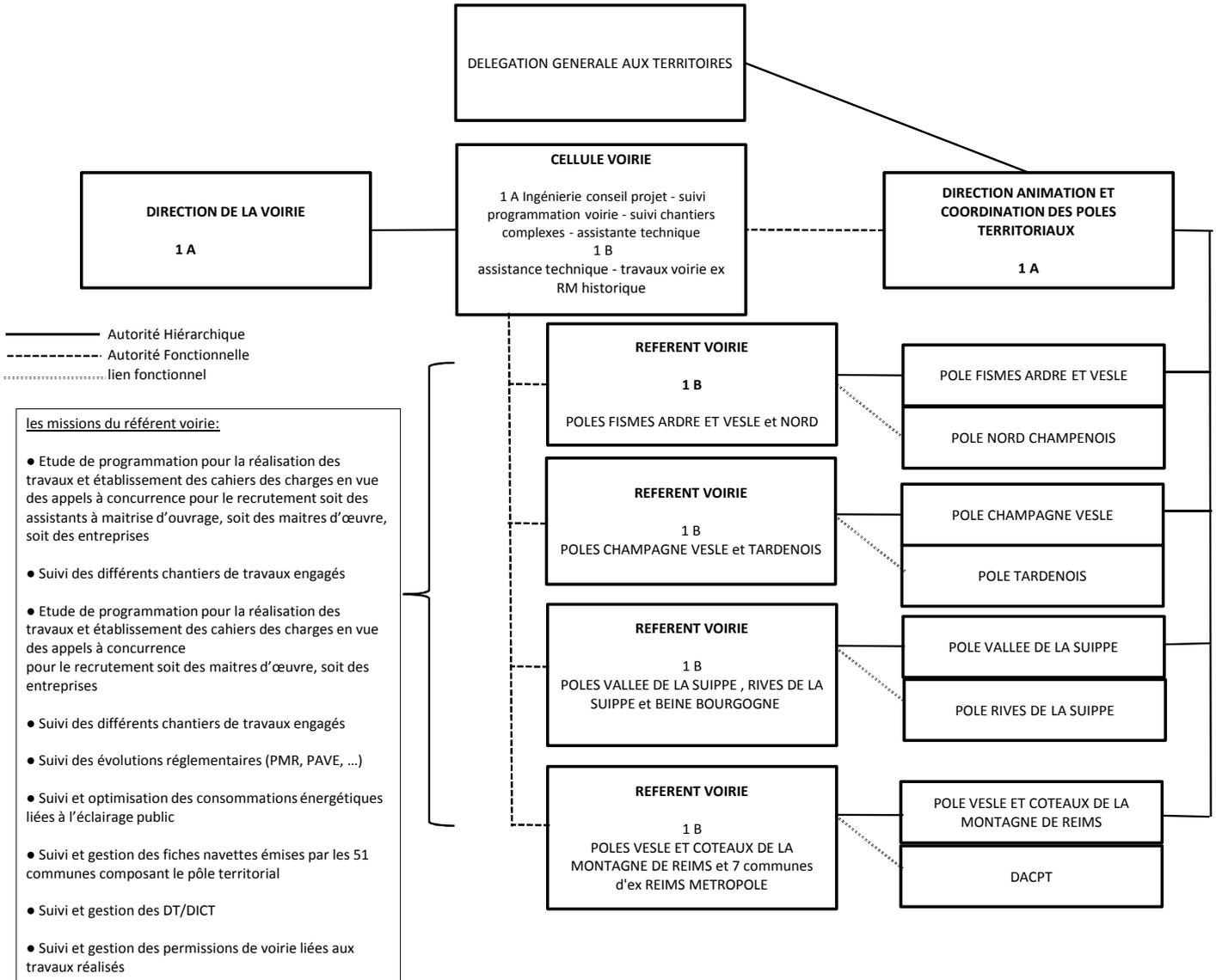
Les ajustements nécessaires après une année de fonctionnement

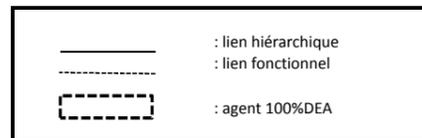
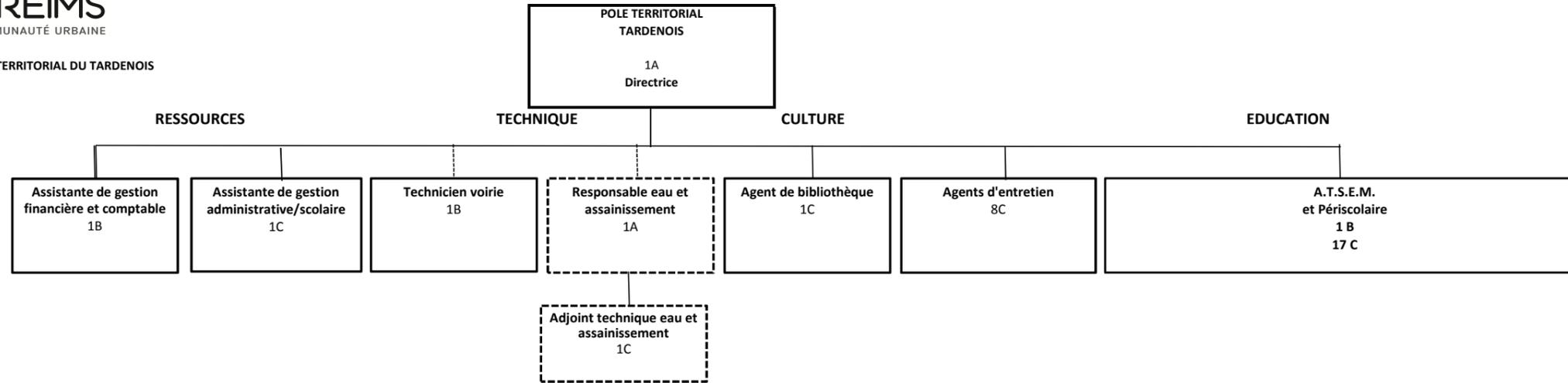
- 1- La DCAPT assure une supervision hiérarchique des pôles et pas seulement leur animation et leur coordination. Depuis la création de la direction un partage des missions est intervenue dans l'équipe de direction avec le directeur en charge des questions RH, finances, voirie ainsi que de la gestion administrative du corps des sapeurs-pompiers volontaires et une directrice adjointe en charge des dossiers touchant l'enfance et la petite enfance ainsi que l'urbanisme de planification. L'équipe de direction est complétée d'un responsable administratif en cours de recrutement afin d'assurer, pour une grande partie les missions comptables propres à la direction.
- 2- Le renforcement de l'exercice de la compétence voirie sur les pôles territoriaux par la création de 4 postes de technicien mutualisés entre pôles (cf document sur le schéma organisationnel de la compétence voirie)
- 3- Une réflexion sur la mutualisation entre pôles des fonctions support (finances RH) afin d'en garantir la robustesse tout en respectant le principe de non mobilité forcée des agents

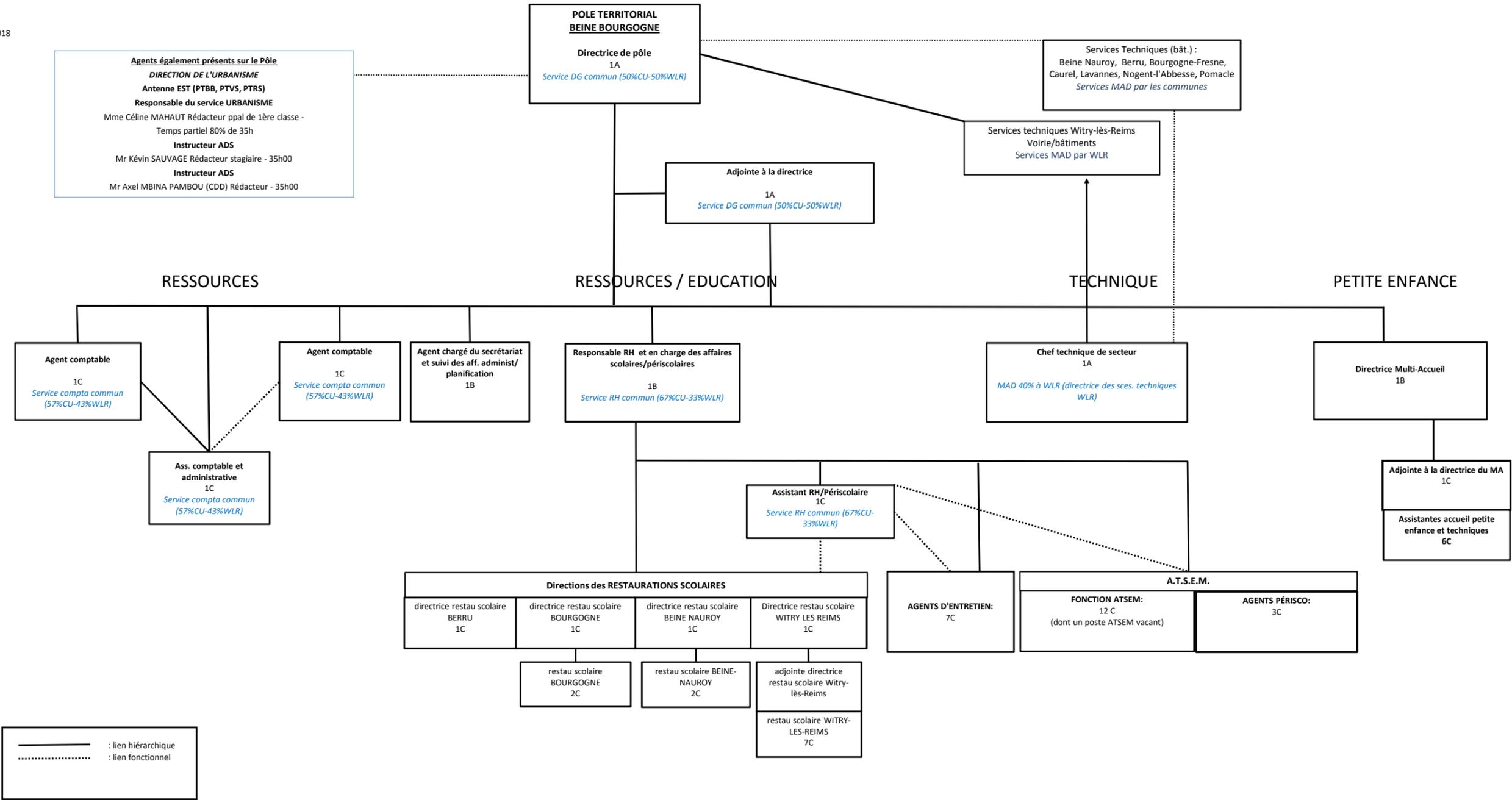


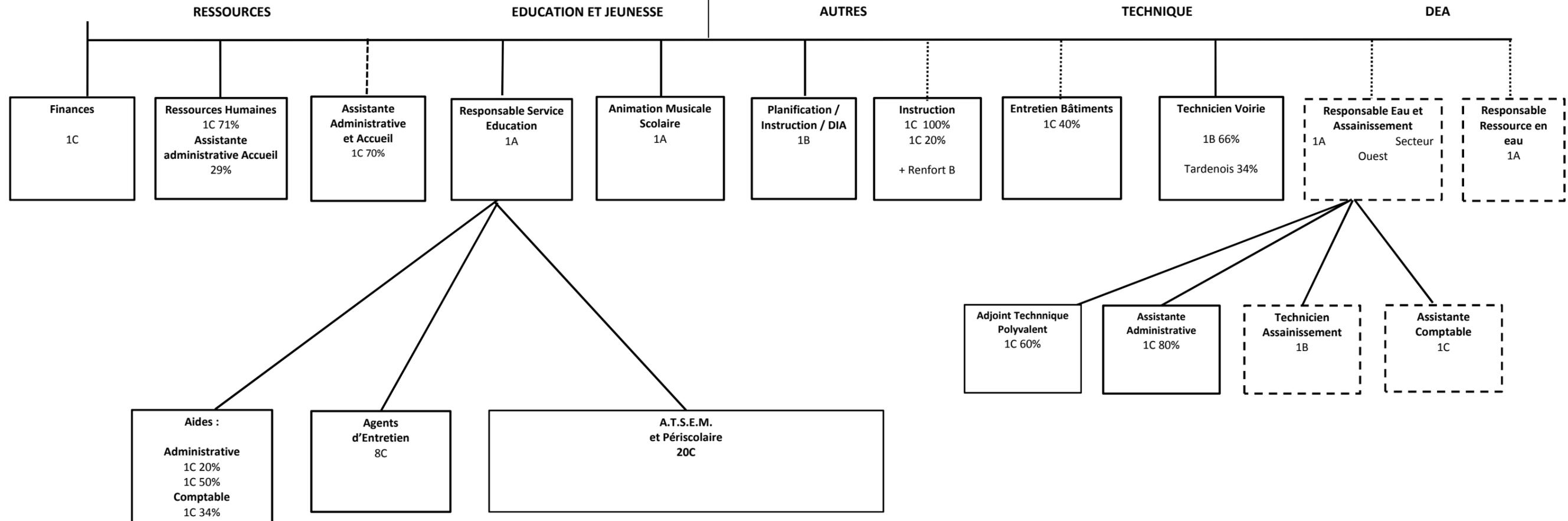
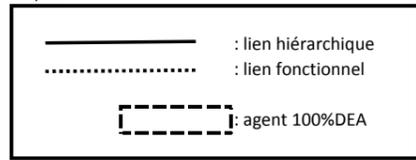
----- Autorité Fonctionnelle

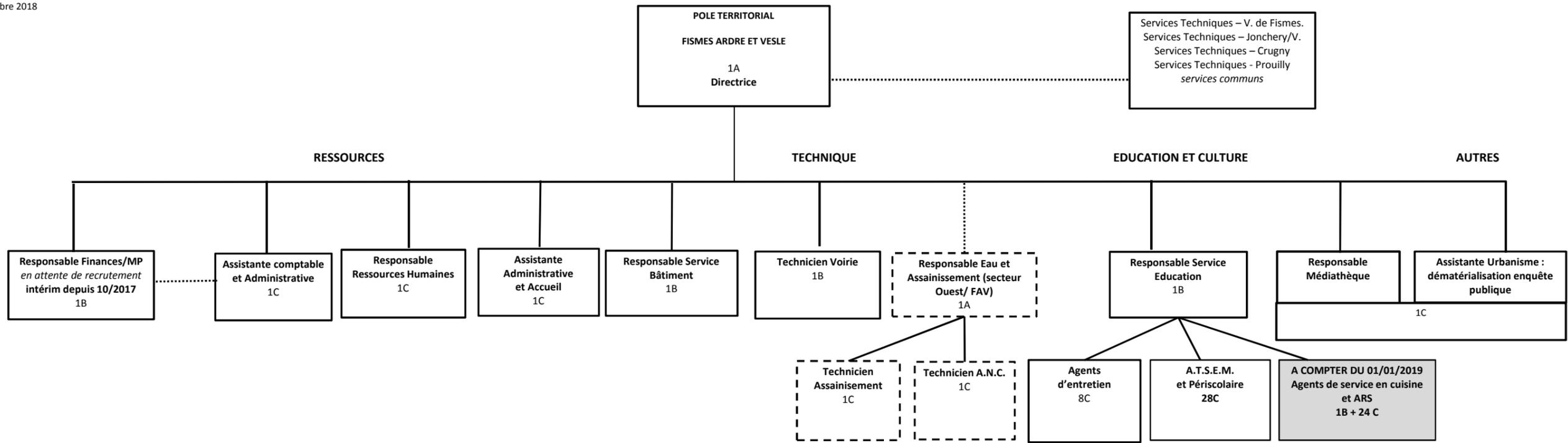
ORGANISATION DE LA COMPETENCE VOIRIE SUR LES POLES TERRITORIAUX



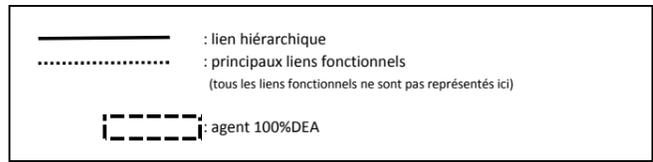


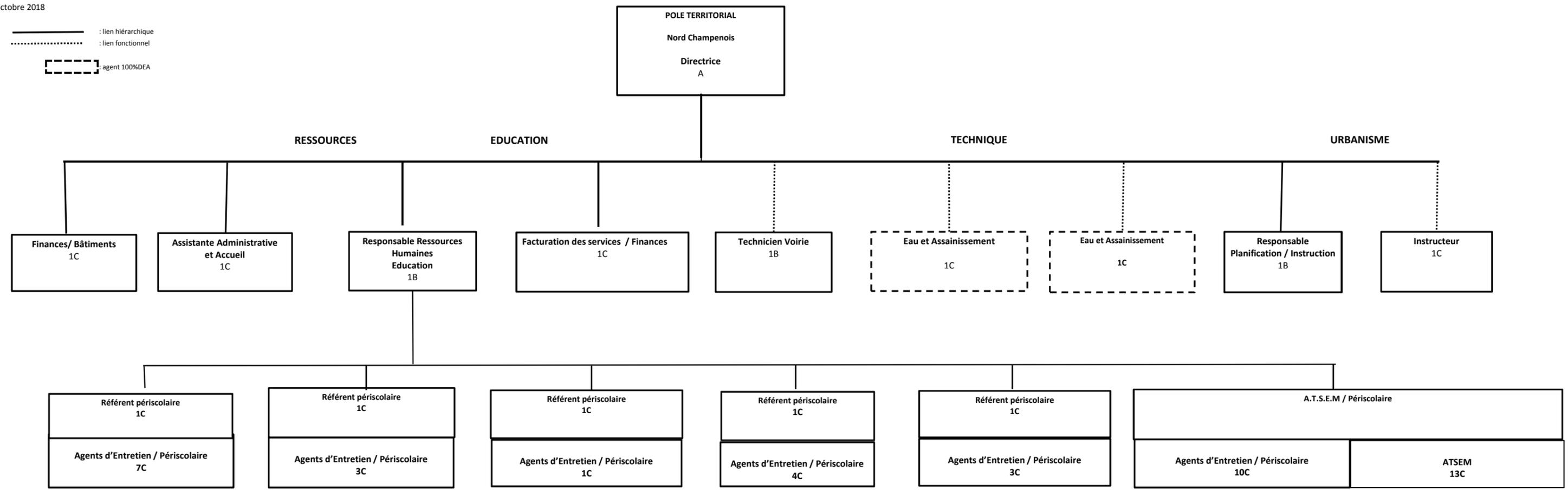
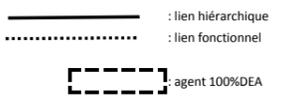


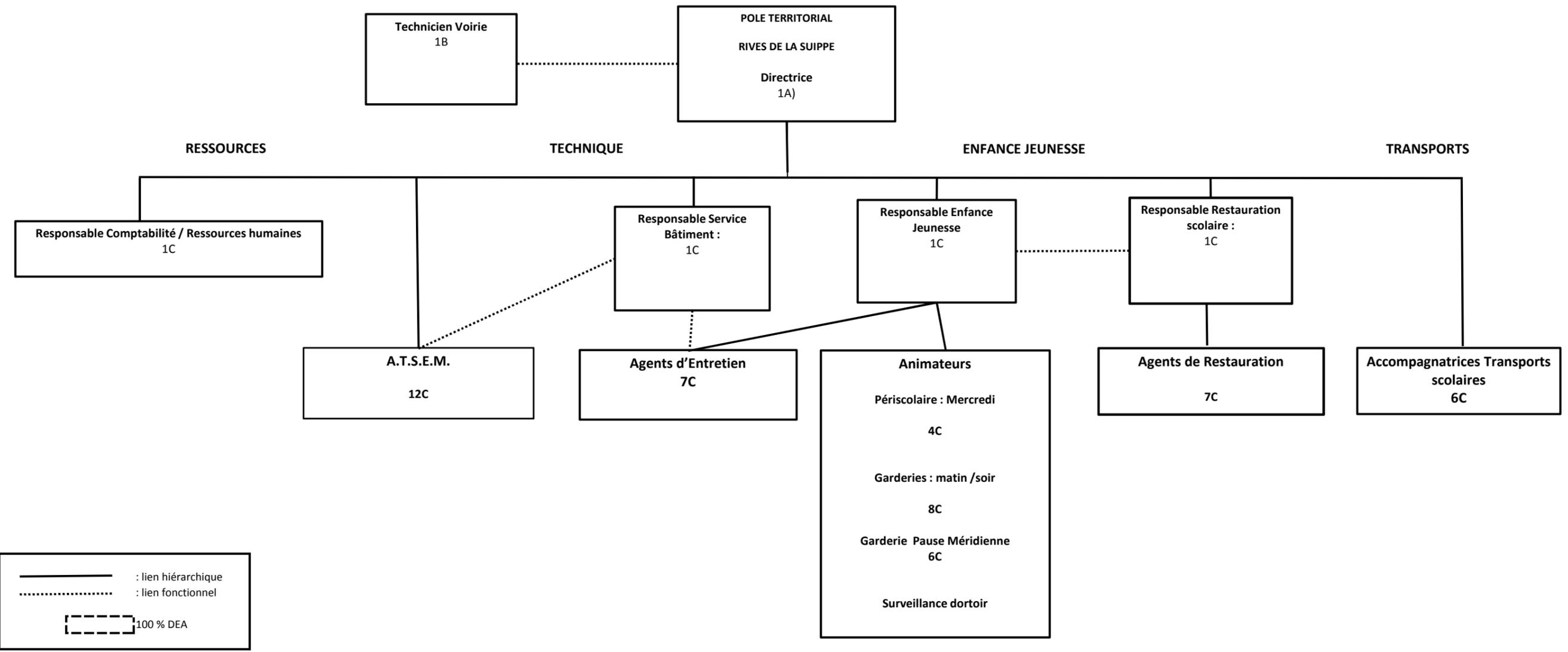




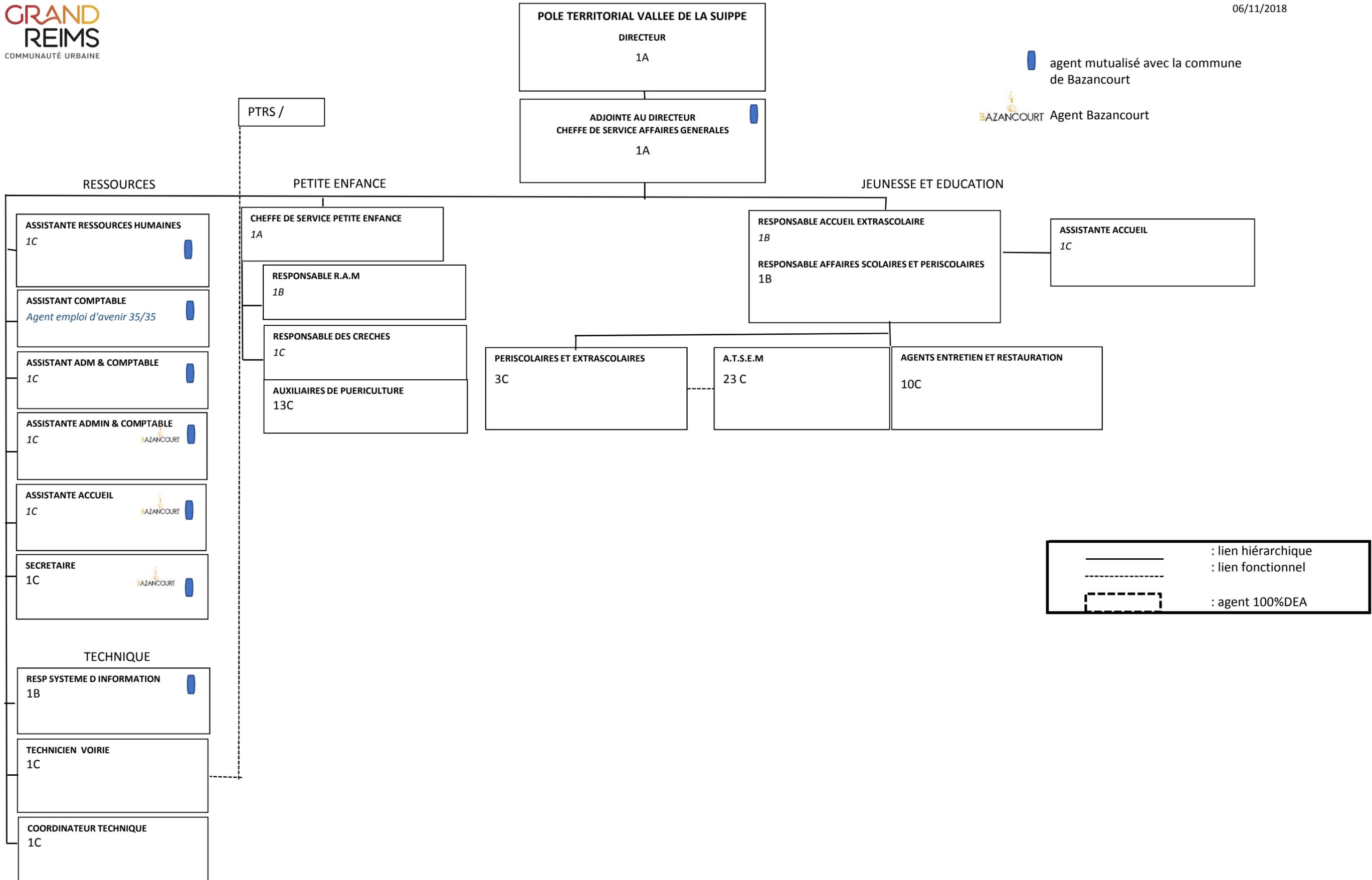
Agents également présents sur le Pôle
2 Directrices du PDO
assistante RH du PDO







 **Agent Bazancourt**
agent mutualisé avec la commune de Bazancourt



— : lien hiérarchique
 - - - : lien fonctionnel
 [] : agent 100%DEA

